



©Shutterstock

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SDEDA

Cité administrative des Vassales
22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS 93047
10012 TROYES CEDEX

☎ 03 25 83 26 28
📠 03 25 83 23 94
✉ contact@sdeda.fr



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	3
A. <i>Dépenses de fonctionnement</i>	3
B. <i>Recettes de fonctionnement</i>	4
C. <i>Dépenses d'investissement</i>	5
D. <i>Recettes d'investissement</i>	5
E. <i>Endettement de la collectivité</i>	6
F. <i>Principaux ratios</i>	6
IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL	6
A. <i>Évolution des dépenses et recettes</i>	6
B. <i>Principaux éléments de rémunération</i>	7
C. <i>Détails des heures supplémentaires</i>	7
D. <i>Les avantages en nature</i>	7
E. <i>Structure des effectifs</i>	7

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être jointe au compte administratif.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un budget principal assujéti à la TVA couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

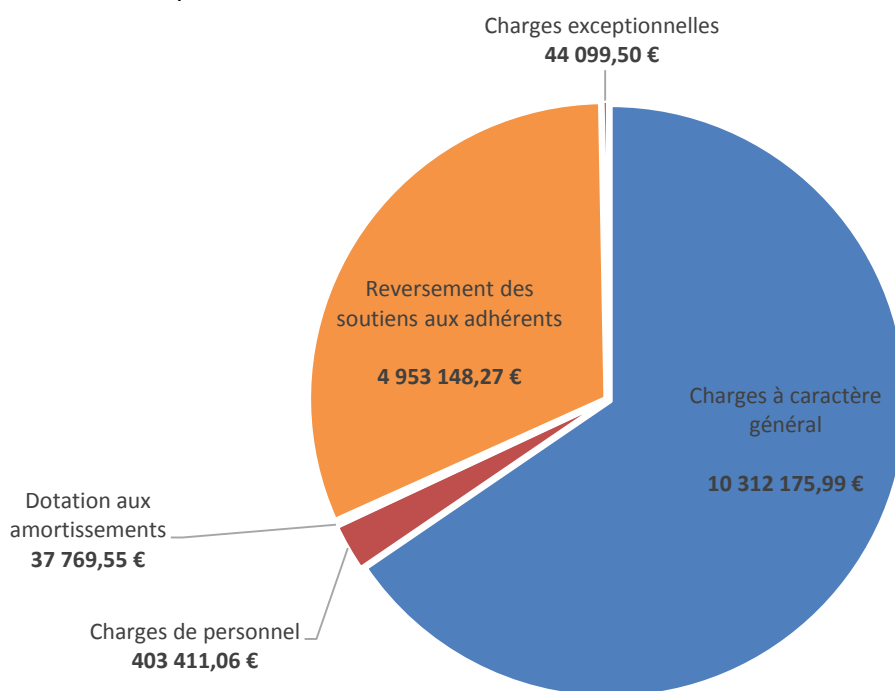
L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de fonctionnement 2019 s'élève à **+ 83 883,73 €** soit un résultat cumulé (avec report cumulé des années précédentes pour 1 602 115,38 €) **de + 1 685 999,11 €**

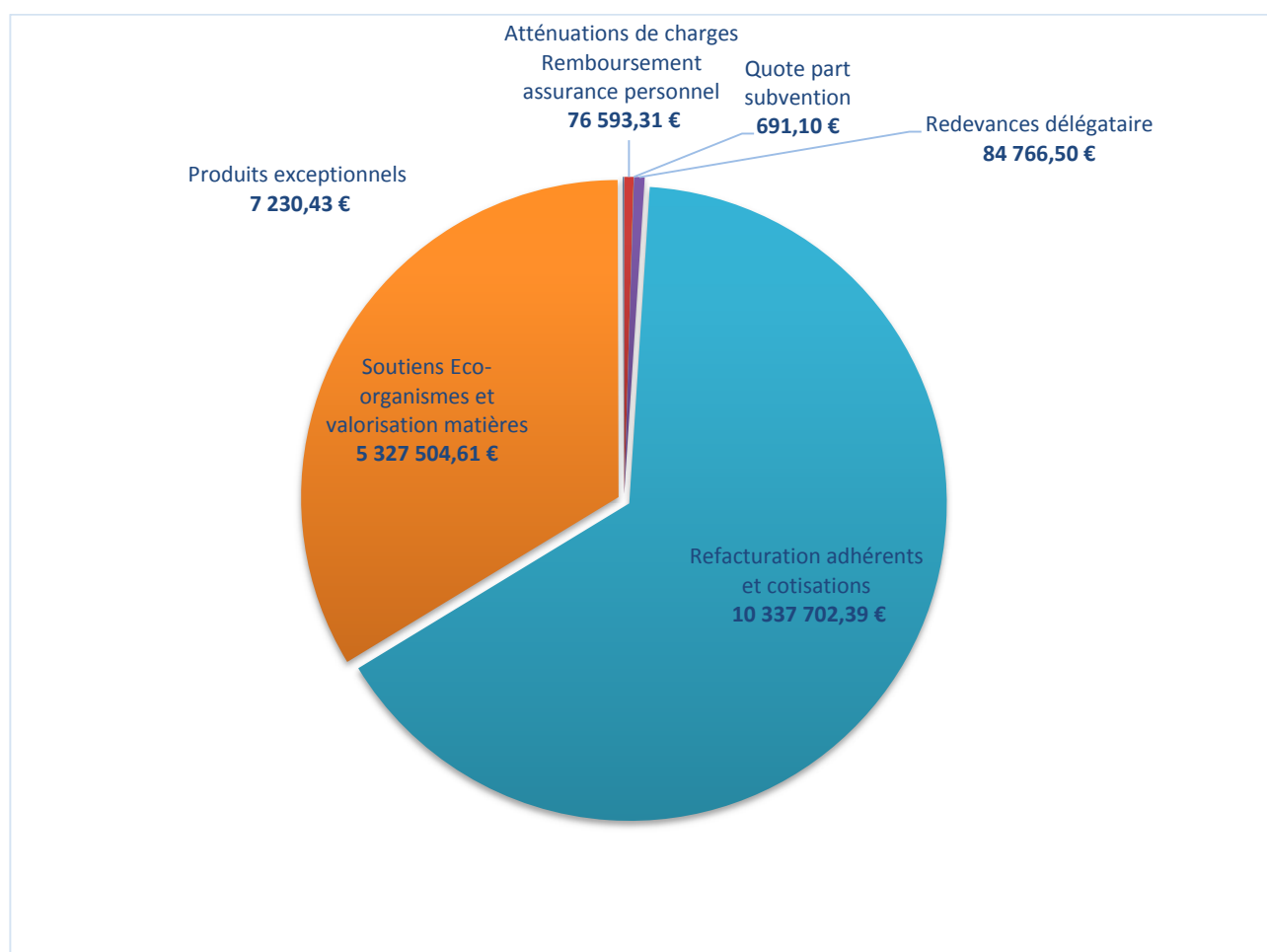
A. Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement 2019 est arrêté à la somme de 15 750 605,84 €.



B. Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2019 est arrêté à la somme de **15 834 489,57 €**.

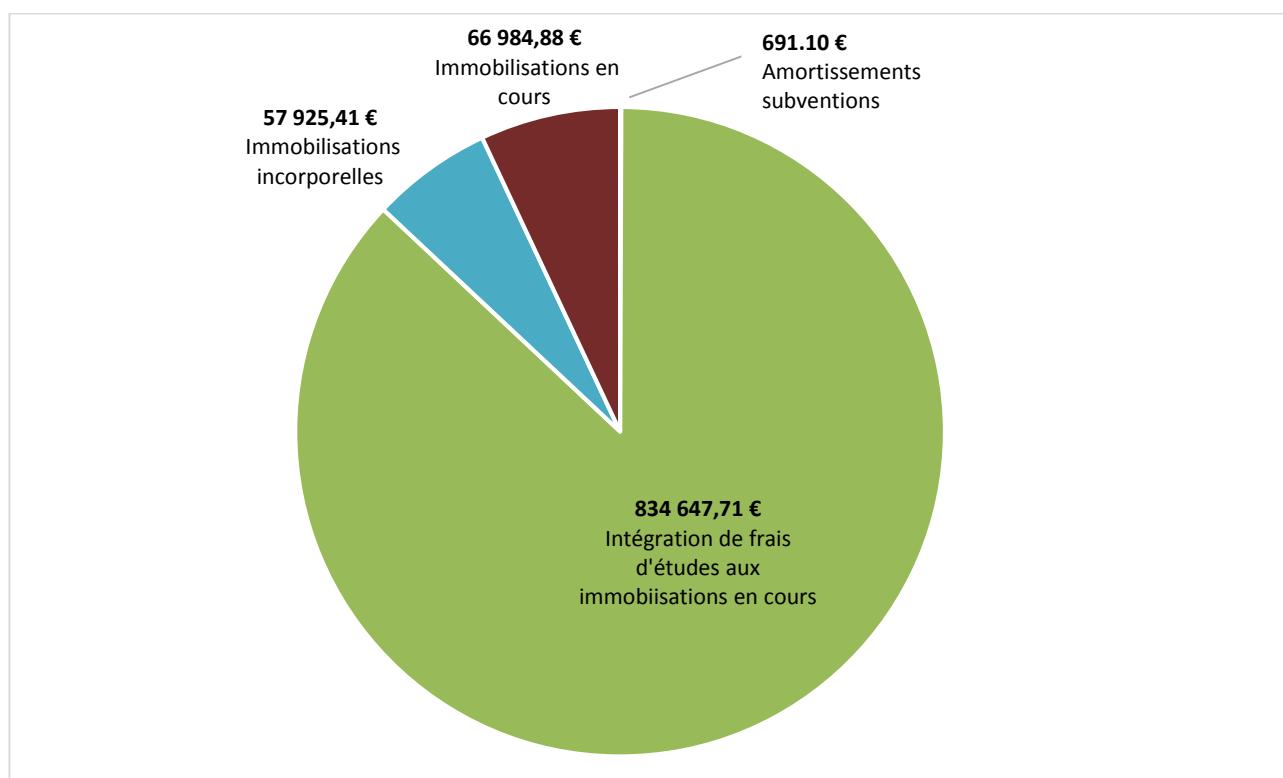


Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SDEDA a signé des contrats de **reprise des matériaux d'emballages ménagers** option Fédération dans le cadre du nouveau barème F CITEO avec 3 repreneurs pour le rachat des 5 flux d'emballages.

A compter de 2019, les flux cartons et emballages sont repris par la filière REVIPAC.

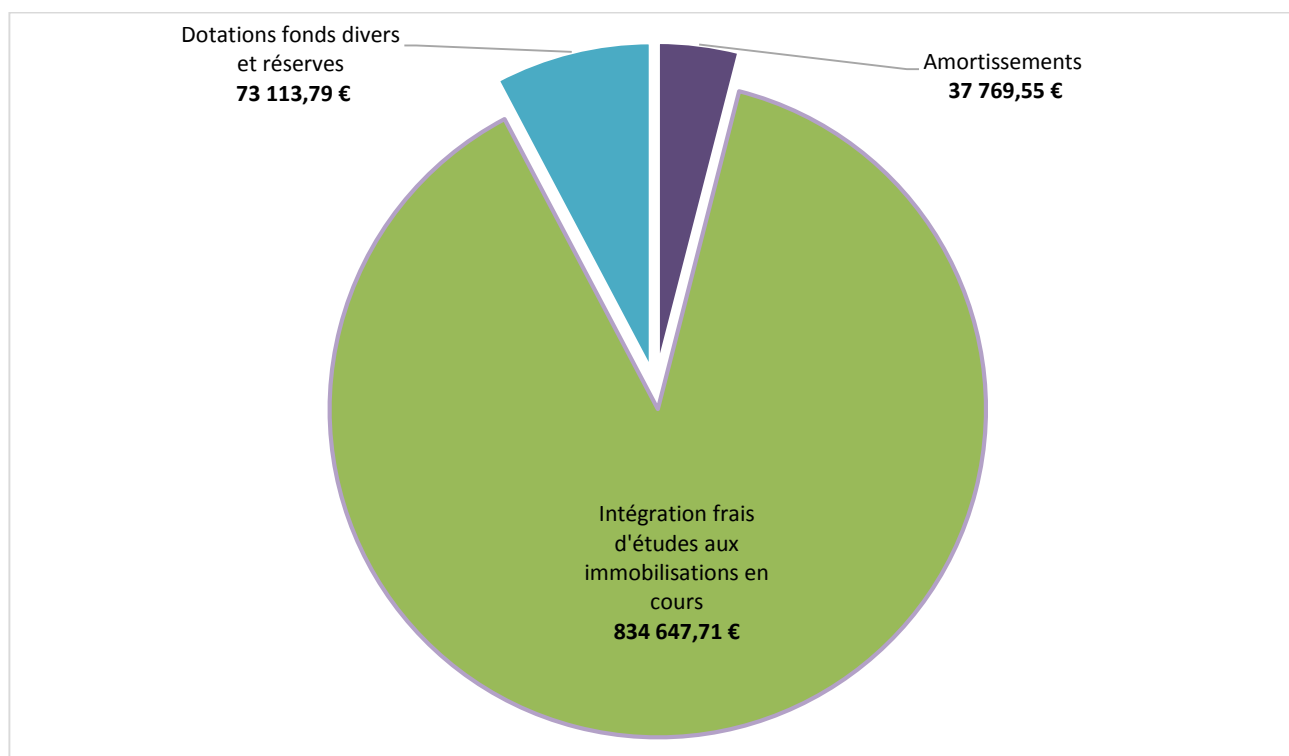
C. Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement 2019 est arrêté à la somme de **960 249,10 €**.



D. Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement 2019 est arrêté à la somme de **945 531,05 €**.



Le résultat d'investissement 2019 est estimé à – 14 718,05 € soit un résultat cumulé (avec report des années précédentes pour - 50 513,79 €) de – 65 231,84 €.

E. Endettement de la collectivité

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Agricole pour l'année 2019, pour un montant de 750 000 €. Le SDEDA n'a pas effectué de tirage en 2019.

F. Principaux ratios

Informations financières		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	49.62
2	Produit des impositions directes / population	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	50.01
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.39
5	Encours de dette / population	0
6	DGF / population	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.03
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0.99
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.01
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

A. Évolution des dépenses et recettes

Les dépenses de personnel ont légèrement diminué entre 2018 et 2019 pour diverses raisons :

- ✓ Départ de deux agents en juillet 2019 qui ont été remplacés à partir du 21 octobre 2019
- ✓ Absence pour maladie de plusieurs mois (demi-traitement)

Les recettes sont constituées de deux éléments :

- ✓ la participation des agents pour les chèques-déjeuner (50 %),
- ✓ les remboursements de l'assurance du personnel.

Rappel : depuis le 1^{er} juillet 2016, le régime indemnitaire des agents du SDEDA varie en cas d'absence.

- ✓ entre 1 et 10 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 100 %
- ✓ entre 11 et 30 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 50 %
- ✓ à partir de 31 jours de congés maladie ordinaire : IFSE suspendue
- ✓ lors du passage en CLM ou CLD : IFSE suspendue.

Les traitements et les remboursements varient en fonction des absences mais également, en fonction des requalifications par le Comité médical du Centre de Gestion en année n+1 de certains types d'arrêts maladies (requalification des périodes à demi-traitement en plein traitement).

B. Principaux éléments de rémunération

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Traitements et charges salariales (compte 64111)	187 391,07 €	193 050,83 €	195 179,68 €	215 464,33 €	196 128,24 €
NBI et SFT (compte 64112)	2 163,91 €	2 301,70 €	2 149,69 €	1 669,86 €	4 519,15 €
Primes et Heures supplémentaires (compte 64118)	62 254,22 €	62 970,71 €	57 588,00 €	72 797,19€	56 408,09 €

À noter : pas de versement au titre de la GIPA 2019 (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

C. Détails des heures supplémentaires

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'heures	130,25 h	173,50 h	96,50 h	116 h	78 h
Montant IHTS	2 232,56 €	2 868 ,85 €	1 734,64 €	1 999,81 €	966,49 €

La majorité des heures supplémentaires sont versées aux ambassadeurs du tri dans le cadre des événementiels ayant lieu le weekend.

Rappel : le montant des IHTS varie en fonction de l'Indice Majoré de l'agent et des jours où elles sont effectuées (semaine/samedi ; dimanches/jours fériés) et du nombre d'heures effectuées par mois (<14h ; >14h).

D. Les avantages en nature

Les agents du SDEDA ne bénéficient pas **d'avantages en nature**.

En revanche, ils bénéficient **d'avantages sociaux** tels que :

- ✓ les chèques-déjeuners (16) chèques-déjeuner par mois avec une valeur faciale de 9 €, avec déduction de 1 par jour d'arrêt maladie ou d'absence autorisée dans la limite de 16 par mois) ;
- ✓ une participation pour une complémentaire santé à la MNT de 10 € par mois ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une assurance « maintien de salaire » à la MNT ;
- ✓ l'accès au Comité National d'Action Social.

Les agents disposent de **trois véhicules de service** (1 pour le pôle technique ; 2 pour le pôle communication).

E. Structure des effectifs

1. Tableau des effectifs

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/19
Administrative	Attaché Territorial	1
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif	2
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint d'animation	1

Technique	Ingénieur	1
	Technicien territorial de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

2. Évolution des emplois permanents

	Catégorie			Total
	A	B	C	
Au 31/12/2014	2	1	7	10
Au 31/12/2015	2	1	7	10
Au 31/12/2016	2	1	7	10
Au 31/12/2017	2	1	7	10
Au 31/12/2018	2	1	7	10
Au 31/12/2019	1	2	7	10

3. Départs et arrivés

Le nombre d'arrivées et de départs entre 2014 et 2019 :

	Arrivées					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnaires	1 (mutation)	0	0	1 (mutation)	1	1
Contractuel	0	0	0	0	0	1

4. Âge des agents (au 31/12/19)

	Moyenne d'âge
Global	45,1 ans
Hommes	42,6 ans
Femmes	47,6 ans